

Dépenses et recettes des administrations publiques dans l'UE, 2006

Statistiques en bref

ECONOMIE ET FINANCES

23/2008

Auteurs

Monika WOZOWCZYK
Anne PATERNOSTER
Alessandro LUPI

Contenu

Faits marquants	1
Recettes et dépenses des administrations publiques par pays	2
Dépenses des administrations publiques, principales composantes	4
Recettes des administrations publiques, principales composantes	5
Déficit et épargne nette des administrations publiques	8
Rapport entre épargne et capacités/besoins de financement	10
Définitions	11

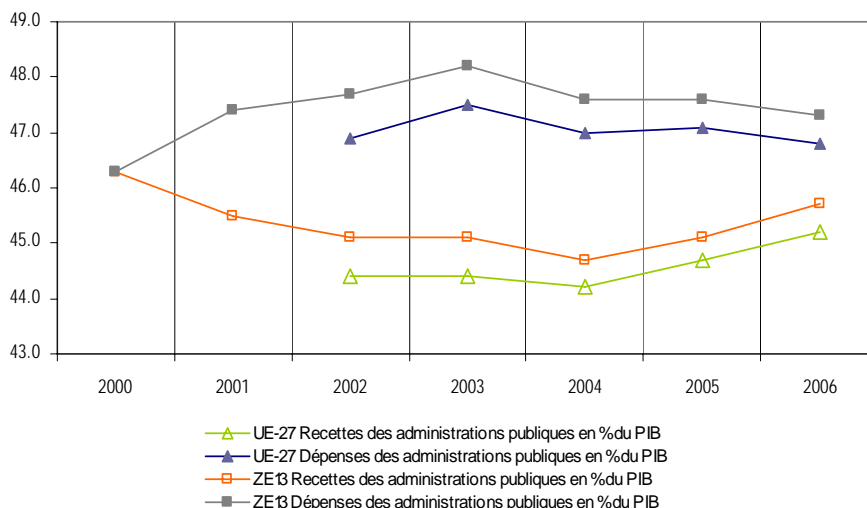


Fin de rédaction: 03.03.2008
Données extraites le: 25.05.2007
ISSN 1977-0332
Numéro de catalogue: KS-SF-08-023-FR-N
© Communautés européennes, 2008

Faits marquants

- Les dépenses totales des administrations publiques au sein de l'UE-27 représentaient 46,8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2006, le taux le plus bas en cinq ans; au niveau ZE13 le taux était de 47,3%;
- Les recettes des administrations publiques au niveau UE-27 et ZE13 se sont établies à respectivement 45,2% et 45,7% du PIB en 2006, les taux les plus élevés en cinq ans.
- Les capacités/besoins de financement des administrations publiques au niveau UE-27 et ZE13 ont atteint 1,6 % du PIB en 2006, le taux le plus bas depuis 2002.
- L'épargne nette des administrations publiques au niveau UE-27 et ZE13 en 2006 a été positive pour la première fois depuis 2001.
- Dix des 27 États membres (dont six des 13 pays de la zone euro) ont affiché une capacité de financement en 2006, la plus importante depuis 2001.

Graphique 1 : Recettes et dépenses des administrations publiques en % du PIB



Source : Eurostat, *Économie et finances, Statistiques des administrations publiques*.

Les concepts de recettes, dépenses, déficit et excédent des administrations publiques sont utilisés afin d'analyser la politique budgétaire. Le Traité de Maastricht dispose que les États membres doivent «considérer leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun», et l'Article 104 du traité sur l'Union européenne fait obligation aux États membres d'éviter les déficits publics excessifs et prévoit notamment la possibilité de sanctions financières. Le protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs en annexe du Traité, définit deux critères et valeurs de référence à respecter. La valeur de référence est fixée à 3 % du PIB pour le déficit public et à 60 % du PIB pour la dette publique.

Dans le cadre du programme de transmission du SEC 95, la plupart des États membres de l'Union européenne ont communiqué leurs données provisoires sur les dépenses et recettes des administrations publiques pour 2006¹ ainsi que les données sur les capacités/besoins de financement qui sous-tendent la définition du déficit/excédent des administrations publiques que les États membres de l'UE doivent communiquer dans le cadre de la procédure des déficits excessifs (PDE).

¹ Règlement (CE) n°1500/2000 de la Commission portant application du règlement (CE) n°2223/96. Le tableau n°2 du programme de transmission du Système européen des comptes (SEC 95) est communiqué par les États membres à Eurostat à t+3 mois et t+9 mois. Ces données correspondent à la transmission de fin septembre 2007.

Recettes et dépenses des administrations publiques par pays

La Suède, le Danemark et la France ont le plus grand secteur des administrations dans l'UE en termes relatifs

Le tableau 1 présente la taille du secteur des administrations publiques dans chaque pays au regard de ses recettes et de ses dépenses. Par rapport au PIB et en utilisant une mesure combinée (cumul des recettes et des dépenses de chaque pays), l'État membre de l'UE ayant le plus grand secteur des administrations publiques est la Suède, suivie du Danemark et de la France. Les pays possédant les secteurs des administrations publiques les moins importants sont la Lituanie, la Roumanie et l'Estonie. En général, les douze États membres qui ont adhéré à l'UE après 2003 ont un petit secteur des administrations publiques. Parmi les « anciens » États membres, l'Irlande est celui qui a, de loin, le plus petit secteur des administrations publiques. Il convient de noter que pour les principales opérations intervenant entre entités classées dans le secteur des administrations publiques – revenus de la propriété (code D.4 du SEC 95) – intérêts principaux, autres transferts courants (D.7) et transferts en capital (D.9) – les données sont consolidées. En d'autres termes, ces opérations sont exclues des chiffres des recettes et dépenses indiqués. Toutefois, les données de plusieurs pays² sont surestimées, car ceux-ci enregistrent certaines de ces opérations sur une base non consolidée.

Le rapport entre les recettes des administrations publiques de l'UE et le PIB a atteint son niveau le plus élevé depuis cinq ans

Après avoir affiché une certaine stabilité pendant quelques années, le rapport recettes/PIB a augmenté depuis 2004 (voir graphique 1). En 2006, les recettes des administrations publiques des États membres de l'UE-27 ont représenté 45 % du PIB, le taux le plus élevé depuis cinq ans. La zone euro a suivi la même tendance (avec une baisse légèrement plus marquée entre 2003 et 2004), mais avec des recettes légèrement plus élevées. Les recettes des administrations publiques en pourcentage du PIB varient considérablement d'un pays à l'autre (tableau 1). En 2006, les États membres ayant affiché les ratios recettes publiques/PIB les plus bas étaient la Roumanie (33 %), la Lituanie (33 %), et la Slovaquie (34 %). Les taux les plus élevés ont été observés en Suède (58 %), au Danemark (56 %) et en Finlande (53 %). La variance entre les ratios recettes/PIB des États membres a considérablement diminué depuis 2000.

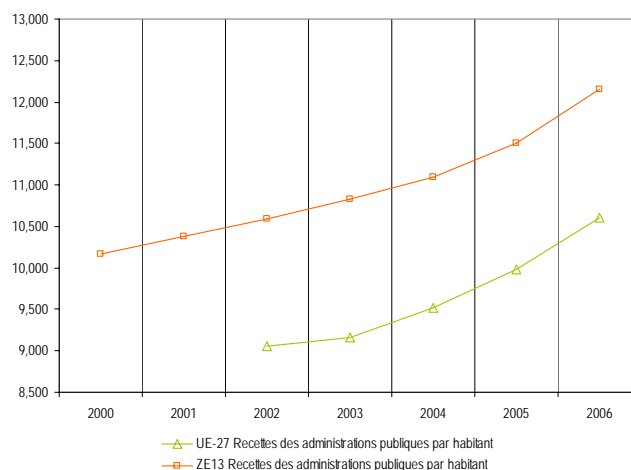
Le rapport entre les dépenses des administrations publiques de l'UE et le PIB a affiché son niveau le plus bas depuis cinq ans

En 2006, les dépenses des administrations publiques des États membres de l'UE-27 ont représenté 46,8 % du PIB, le ratio le plus bas en cinq ans (graphique 1). Le ratio le plus élevé a été observé en 2003 (47,5 %). La croissance des dépenses plus faible que celle du PIB a conduit à un ratio légèrement plus bas en 2006 qu'en 2002. La même tendance a été observée dans les États membres de la zone euro, mais avec un ratio dépenses/PIB plus élevé. Cet écart a toutefois progressivement diminué, passant de 0,8 % en 2002 à 0,5 % en 2006. La comparaison des ratios dépenses/PIB des différents pays permet de constater des écarts relativement importants (tableau 1). Dans cinq États membres, le niveau des dépenses des administrations publiques s'est établi à plus de 50 % du PIB

² Les pays concernés sont les suivants : la Slovaquie (avant 2002), le Danemark, la Suède, la Norvège et la Roumanie (avant 2003).

en 2006: la Suède (56 %), la France (53 %), la Hongrie (52 %), le Danemark (52 %) et l'Italie (50 %); dans quatre autres États membres, le niveau des dépenses était inférieur ou égal à 35 % : la Roumanie (35 %), l'Irlande (34 %), la Lituanie (34 %), l'Estonie (33 %).

Graphique 2 : Recettes totales des administrations publiques par habitant en euro, de 2000 à 2006



Source : Eurostat, Économie et finances, Statistiques des administrations publiques

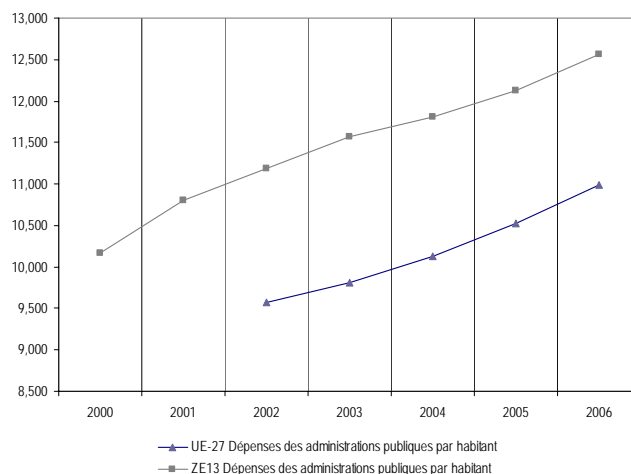
Les recettes et dépenses des administrations publiques de l'UE par habitant sont en augmentation constante

En proportion du PIB, les recettes par habitant des administrations publiques de l'UE ont augmenté depuis 2002. En 2006, elles se sont élevées à près de 11 000 euros. La zone euro a suivi la même tendance, mais avec des recettes par habitant plus élevées.

Au cours des sept dernières années, les recettes des administrations publiques par habitant ont dépassé 20 000 euros au Luxembourg et au Danemark, tandis qu'elles se sont établies à moins de 1 500 euros en Roumanie et en Bulgarie.

Le graphique 3 indique que le taux des dépenses par habitant pour les administrations publiques de l'UE a enregistré une croissance légèrement moins rapide que celui des recettes des administrations publiques par habitant.

Graphique 3 : Dépenses totales des administrations publiques par habitant en euros, de 2000 à 2006



Source : Eurostat, Économie et finances, Statistiques des administrations publiques

Dépenses des administrations publiques, principales composantes

En 2006, les transferts sociaux ont été la principale composante des dépenses, représentant 42 % du total de l'UE.

Le graphique 4 et le tableau 2 montrent clairement que les transferts sociaux représentent une part significative des dépenses totales des administrations publiques dans tous les pays. Ces transferts couvrent traditionnellement les risques ou besoins sociaux liés à la maladie, à l'invalidité, à la vieillesse et au chômage et sont classés en deux catégories :

- les «prestations sociales autres que transferts sociaux en nature» (SEC 95 code D.62), représentant un tiers des dépenses totales et
- les «transferts sociaux en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands» (D.6311+D.63121+D.63131), près de 9 % des dépenses des administrations publiques de l'UE-27.

La rémunération des salariés est le deuxième poste de dépenses, représentant plus d'un cinquième du total des dépenses des administrations publiques de l'UE

Après les transferts sociaux, la «rémunération des salariés» est le deuxième poste de dépenses le plus important pour l'UE-27 en 2006. Cette composante représente plus d'un cinquième des dépenses totales des administrations publiques dans l'UE pour la période concernée. La «rémunération des salariés» (D.1) inclut les salaires et traitements et les cotisations sociales (effectives et imputées) versées par les employeurs. L'importance relative de cette composante varie d'un pays à l'autre. Chypre, qui affiche les dépenses les plus élevées pour cette composante (34 % des dépenses totales des administrations publiques), se classe devant le Danemark (33 %), tandis que l'Allemagne (16 %), la République tchèque (18 %), l'Autriche (19 %) et le Luxembourg (19 %) affichent les dépenses les plus faibles pour cette composante.

En 2006, la consommation intermédiaire était la troisième catégorie de dépenses des administrations publiques de l'UE, par ordre d'importance

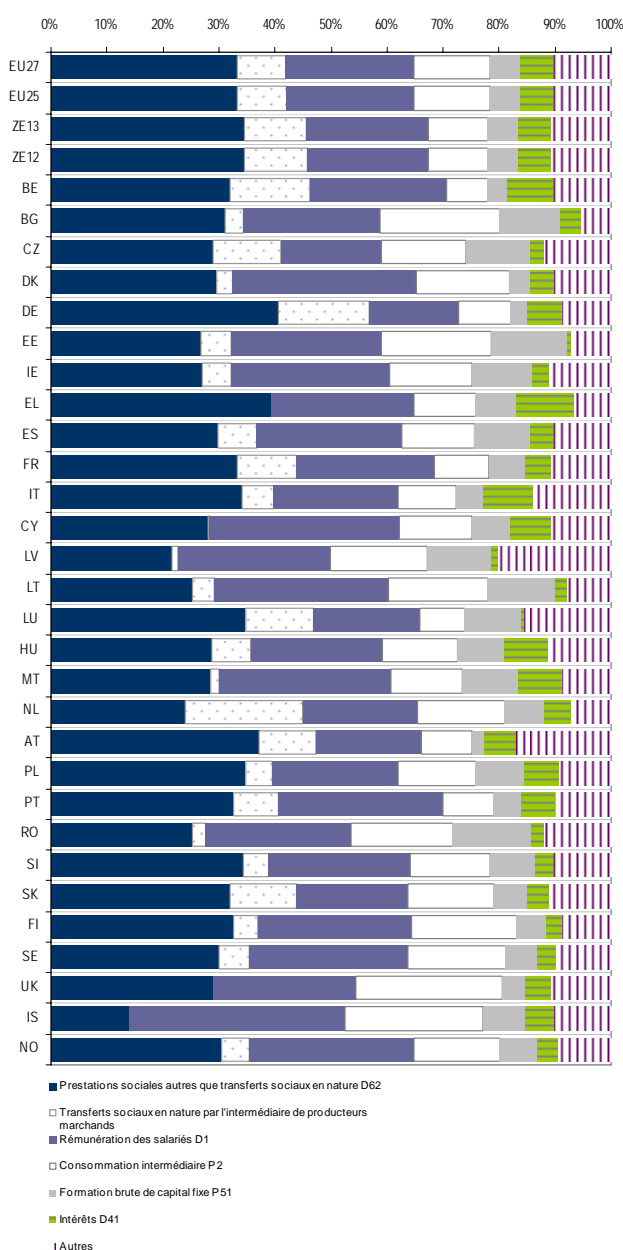
La «consommation intermédiaire» (P.2) correspond à la valeur des biens et services utilisés comme entrées au cours d'un processus de production, à l'exclusion des actifs fixes. Ce type de dépenses représentait 14 % des dépenses totales des administrations publiques dans l'UE-27 et 11 % dans la ZE13 en 2006. Le traitement des transferts sociaux en nature dans les chiffres du Royaume-Uni explique partiellement la différence entre les agrégats de l'UE-27 et de la zone euro pour cette catégorie. En effet, pour la Grèce, Chypre et le Royaume-Uni, la catégorie «transferts sociaux en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands» n'est pas prise en compte parce que ces montants ont été classés dans la catégorie «consommation intermédiaire». Le tableau 2 propose une ventilation des dépenses des administrations publiques relevées auprès des États membres de l'UE.

En 2006, la part des dépenses publiques d'intérêts et d'investissement représentait respectivement plus de 5 % des dépenses totales de l'UE-27

En 2006, les dépenses d'intérêts de l'UE-27 représentaient à peine moins de 6 % de l'ensemble des dépenses des administrations publiques. Pour la zone euro, cette part était plus élevée avec un peu plus de 6 %. Les États membres qui ont dépensé la part la plus importante pour les intérêts en 2006 sont la Grèce (10 %), l'Italie (9 %), la Belgique (8 %) et Malte

(8 %), tandis que pour la République tchèque, la Roumanie, les États baltes et le Luxembourg, cette part était inférieure ou égale à environ 2,5 %. En 2006, les acquisitions nettes d'actifs fixes (mais brutes de la consommation de capital fixe) ont atteint à peine plus de 5% des dépenses totales dans l'UE-27. Les valeurs les plus élevées ont été enregistrées en Roumanie, dans les États baltes et en République tchèque (plus de 11%), et les plus faibles ont été observées en Autriche, en Allemagne, en Belgique et au Danemark (moins de 4 %). La catégorie «autres» comprend principalement les «subventions» (D.3), les «autres transferts courants» (D.7), et les «transferts en capital» (D.9). Il convient de rappeler que les données présentées dans les catégories D.4, D.7, et D.9 sont consolidées.

Graphique 4 : Principales composantes des dépenses des administrations publiques pour 2006 en pourcentage des dépenses totales



Source : Eurostat, *Économie et finances, Statistiques des administrations publiques*.

Tableau 2 : Principales composantes des dépenses des administrations publiques par pays en 2006, en pourcentage des dépenses totales et en millions d'euros.

	Consommation intermédiaire (P2)		Rémunération des salariés (D1)		Intérêts (D41)		Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D62)		Transferts sociaux en nature par l'intermédiaire de producteurs marchands (D6311, D63121, D63131)		Formation brute de capital fixe (P51)		Autres		Total
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	
EU27	741,525	13.7	1,236,681	22.8	311,284	5.7	1,802,551	33.2	473,018	8.7	291,340	5.4	568,154	10.5	5,424,553
EU25	733,381	13.6	1,225,543	22.8	310,159	5.8	1,791,057	33.3	471,946	8.8	285,536	5.3	563,627	10.5	5,381,249
ZE13	423,963	10.6	865,335	21.7	245,862	6.2	1,378,923	34.6	441,915	11.1	212,309	5.3	418,216	10.5	3,986,523
ZE12	422,017	10.6	861,854	21.7	245,430	6.2	1,374,194	34.6	441,280	11.1	211,194	5.3	416,773	10.5	3,972,741
BE	11,428	7.4	37,481	24.4	12,569	8.2	49,188	32.0	21,750	14.2	5,324	3.5	15,783	10.3	153,522
BG	1,991	21.4	2,270	24.4	330	3.5	2,884	31.0	317	3.4	1,002	10.8	507	5.4	9,300
CZ	7,566	15.2	8,856	17.8	1,253	2.5	14,376	28.9	6,041	12.1	5,698	11.5	5,934	11.9	49,722
DK	18,788	16.6	37,218	32.8	4,857	4.3	33,658	29.7	3,163	2.8	4,225	3.7	11,563	10.2	113,472
DE	97,750	9.3	167,740	15.9	64,860	6.2	428,530	40.6	171,530	16.3	32,730	3.1	91,350	8.7	1,054,490
EE	863	19.7	1,168	26.7	21	0.5	1,170	26.8	237	5.4	599	13.7	315	7.2	4,372
IE	8,699	14.6	16,979	28.4	1,762	3.0	16,180	27.1	2,983	5.0	6,498	10.9	6,618	11.1	59,720
EL	9,886	10.9	23,149	25.6	9,437	10.4	35,483	39.2	0	0.0	6,654	7.4	5,897	6.5	90,506
ES	49,330	13.0	98,475	26.0	16,109	4.3	112,718	29.8	25,805	6.8	36,874	9.7	39,010	10.3	378,321
FR	94,049	9.8	234,715	24.5	46,385	4.8	318,470	33.3	101,654	10.6	60,105	6.3	101,301	10.6	956,679
IT	78,172	10.6	162,999	22.1	68,115	9.2	252,993	34.2	41,428	5.6	33,850	4.6	101,628	13.7	739,185
CY	818	12.8	2,164	33.9	478	7.5	1,788	28.0	20	0.3	438	6.9	669	10.5	6,375
LV	1,032	17.1	1,641	27.2	75	1.2	1,295	21.5	76	1.3	696	11.6	1,209	20.1	6,024
LT	1,427	17.7	2,498	30.9	178	2.2	2,037	25.2	326	4.0	987	12.2	621	7.7	8,075
LU	1,046	7.9	2,501	18.9	56	0.4	4,605	34.9	1,593	12.1	1,347	10.2	2,054	15.6	13,201
HU	6,278	13.5	10,935	23.4	3,554	7.6	13,446	28.8	3,199	6.9	3,954	8.5	5,289	11.3	46,655
MT	285	12.9	677	30.6	179	8.1	634	28.6	32	1.4	218	9.9	191	8.6	2,216
NL	38,235	15.5	50,404	20.5	11,871	4.8	58,833	23.9	52,111	21.1	17,402	7.1	17,554	7.1	246,410
AT	11,556	9.1	23,927	18.8	7,356	5.8	47,165	37.1	13,081	10.3	2,728	2.1	21,374	16.8	127,187
PL	16,314	13.7	26,712	22.4	7,363	6.2	41,412	34.7	5,794	4.9	10,477	8.8	11,115	9.3	119,186
PT	6,428	8.9	21,165	29.4	4,318	6.0	23,433	32.6	5,788	8.0	3,612	5.0	7,202	10.0	71,947
RO	6,153	18.1	8,868	26.1	796	2.3	8,610	25.3	754	2.2	4,802	14.1	4,020	11.8	34,004
SI	1,947	14.1	3,481	25.3	433	3.1	4,730	34.3	635	4.6	1,115	8.1	1,443	10.5	13,782
SK	2,546	15.4	3,299	19.9	651	3.9	5,295	32.0	1,963	11.9	975	5.9	1,830	11.1	16,559
FI	15,438	18.9	22,320	27.4	2,591	3.2	26,596	32.6	3,557	4.4	4,070	5.0	7,001	8.6	81,573
SE	29,787	17.5	47,991	28.2	5,802	3.4	51,183	30.1	9,182	5.4	9,616	5.7	16,481	9.7	170,041
UK	223,715	26.3	217,051	25.5	39,887	4.7	245,842	28.9	0	0.0	35,344	4.1	90,193	10.6	852,031
IS	1,329	24.7	2,071	38.4	279	5.2	752	14.0	:	:	408	7.6	549	10.2	5,389
NO	16,693	15.3	31,849	29.3	4,072	3.7	33,196	30.5	5,478	5.0	7,244	6.7	10,349	9.5	108,881

. Source : Eurostat, *Économie et finances, Statistiques des administrations publiques.*

Recettes des administrations publiques, principales composantes

En 2006, les cotisations sociales et les impôts représentaient plus de 90 % des recettes des administrations publiques au sein de l'UE

En 2006, les prélèvements obligatoires sous forme d'impôts et de cotisations sociales représentaient plus de 90 % des recettes des administrations publiques au sein de l'UE. Le graphique 5 ventile les prélèvements obligatoires entre les catégories suivantes du SEC 95: «impôts sur la production et les importations» (D.2), «impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.» (D.5), «impôts en capital» (D.91) et «cotisations sociales» (D.61).

En 2006, les cotisations sociales représentaient 31 % des recettes des administrations publiques au sein de l'UE

Les «cotisations sociales» couvrent les montants effectifs et imputés (voir les points 4.98 à 4.102 du SEC95 pour une explication du concept de cotisations sociales imputées) versés par les employeurs et les salariés aux régimes de

sécurité sociale et destinés au financement des prestations de la sécurité sociale.

En 2006, les «cotisations sociales» représentaient 31 % des recettes totales des administrations publiques au sein de l'UE-27, suivies des «impôts sur la production et les importations» (30 %) et des «impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc.» (29 %). L'importance des «cotisations sociales» est encore plus grande dans la zone euro (34 % des recettes totales), ce qui est dû en partie à l'Allemagne et à la France où cette catégorie compte respectivement pour 39 % et 36 % des recettes totales. Là encore, l'importance relative de cette composante des recettes varie d'un pays à l'autre. À Malte, Chypre et en Irlande, ce pourcentage est inférieur à 20 % et au Danemark, où le système de sécurité sociale est financé essentiellement par l'impôt sur le revenu, les cotisations sociales représentent seulement 3,4 % des recettes totales 2006, ce qui correspond au pourcentage le plus faible de tous les pays couverts.

En 2006, les impôts sur la production et les importations représenteraient 30 % des recettes des administrations publiques au sein de l'UE

Les «impôts sur la production et les importations» sont principalement la taxe sur la valeur ajoutée, les prélèvements sur les importations et les droits d'accise, les impôts sur les opérations financières et en capital, les impôts sur les terrains et bâtiments, les impôts sur les effectifs employés, ainsi que les autres impôts sur les produits et la production.

Les États membres qui ont enregistré la part la plus élevée par rapport aux recettes totales sont la Bulgarie (48 %) et Chypre (42 %), tandis que la République tchèque et la Finlande sont les pays qui ont le moins eu recours à cette source de financement (moins de 27 %).

En 2006, les impôts sur le revenu, le patrimoine, etc. représentaient 29 % des recettes des administrations publiques au sein de l'UE

La catégorie «impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.» englobe les impôts sur le revenu et les gains de détention des ménages et des sociétés, les impôts courants sur le capital, les impôts sur les transactions internationales et les paiements au titre de licences. En 2006, cette source de revenus a été utilisée dans une très large mesure au Danemark (53 %) et au Royaume-Uni (41 %) et n'a pas dépassé 20 % du financement total des administrations publiques en Bulgarie (16 %), en Slovaquie (18 %), en Roumanie (19 %), en Pologne (19 %) et en Estonie (20 %).

Dans le cadre du SEC 95, la notion d'«impôts en capital» est employée dans le sens restreint d'impôts qui frappent de façon irrégulière et peu fréquente la valeur des actifs ou patrimoine net détenus ou transférés à la suite d'héritages ou de donations. La part des recettes issues des «impôts en capital» par rapport aux recettes totales a été supérieure à 1 % dans seulement trois États membres: en Belgique (1,4 %), en Espagne (1,2 %) et en Bulgarie (1,1 %), tandis que pour l'ensemble de l'UE, elle s'est établie à 0,5 %. L'Estonie ne perçoit pas ce type d'impôts sur le revenu.

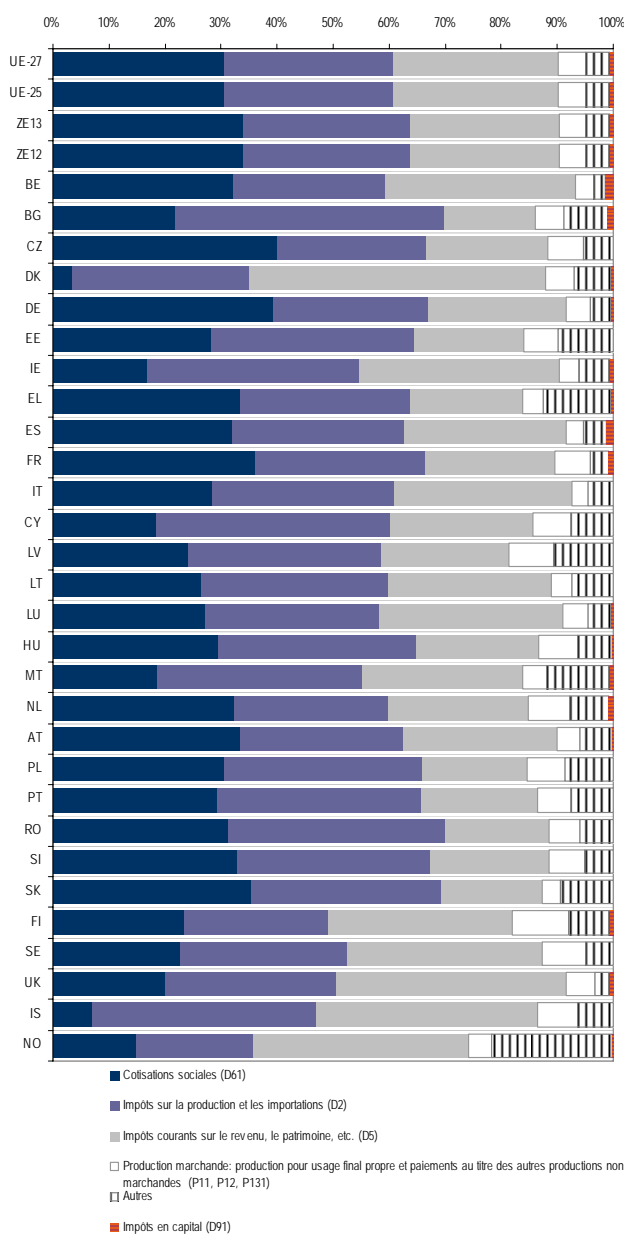
Le reste des recettes des administrations publiques présentées dans le graphique 5 se répartit entre les deux catégories suivantes :

- les ventes des administrations publiques, composées des catégories du SEC 95 «production marchande, production pour usage final propre et paiements au titre de l'autre production non marchande» (P.11+P.12+P.131), s'élevaient en 2006 à 5 % des recettes totales dans l'UE-27 ; les États membres qui ont les parts les plus élevées sont la Finlande (10 %) et la Lettonie (8 %), l'Italie (2.7 %) et l'Espagne (3.1 %) détenant les parts les moins importantes;

- les «autres» recettes, dont les principales composantes sont les «revenus de la propriété» (D.4), les «autres transferts courants» (D.7) et les «autres transferts en capital et aides à

l'investissement» (D.92+D.99). Les données pour les catégories D.4, D.7 et D.9 sont consolidées. En 2006, ces composantes se sont élevées à plus de 10 % des recettes totales en Grèce (12 %), à Malte (11 %) et en Lettonie (11 %).

Graphique 5 : Principales composantes des recettes pour 2006, en pourcentage des recettes totales



Source : Eurostat, Économie et finances, Statistiques des administrations publiques.

Tableau 3 : Principales composantes des recettes des administrations publiques par pays en 2006, en pourcentage des recettes totales en millions d'euros

	Production marchande: production pour usage final propre et paiements au titre de l'autre production non marchande (P11, P12, P131)		Impôts sur la production et les importations (D2)		Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. (D5)		Cotisations sociales (D61)		Impôts en capital (D91)		Autres		Total
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %	en millions d'euros
UE-27	258,464	4.9	1,580,340	30.2	1,539,688	29.4	1,598,928	30.6	28,341	0.5	227,802	4.4	5,233,562
UE-25	256,159	4.9	1,563,013	30.1	1,532,116	29.5	1,586,627	30.6	28,233	0.5	225,106	4.3	5,191,254
ZE13	179,639	4.7	1,147,363	29.8	1,028,202	26.7	1,307,085	33.9	22,307	0.6	169,434	4.4	3,854,029
ZE12	178,792	4.7	1,142,727	29.8	1,025,365	26.7	1,302,667	33.9	22,302	0.6	168,761	4.4	3,840,613
BE	5,001	3.2	41,708	27.0	52,363	33.9	49,743	32.3	2,161	1.4	3,264	2.1	154,240
BG	516	5.1	4,873	48.2	1,625	16.1	2,203	21.8	108	1.1	789	7.8	10,114
CZ	2,920	6.3	12,400	26.7	10,049	21.7	18,517	39.9	33	0.1	2,468	5.3	46,387
DK	6,412	5.2	39,071	31.6	65,458	52.9	4,237	3.4	466	0.4	8,082	6.5	123,726
DE	44,380	4.4	280,430	27.6	250,040	24.6	401,080	39.4	3,760	0.4	37,540	3.7	1,017,230
EE	296	6.1	1,761	36.4	946	19.5	1,365	28.2	0	0.0	476	9.8	4,844
IE	2,330	3.6	24,607	37.9	23,034	35.5	10,924	16.8	336	0.5	3,614	5.6	64,845
EL	3,212	3.8	25,560	30.2	16,976	20.1	28,288	33.4	285	0.3	10,268	12.1	84,589
ES	12,167	3.1	121,273	30.6	114,417	28.9	127,076	32.1	4,692	1.2	16,655	4.2	396,280
FR	56,649	6.2	275,861	30.3	211,847	23.3	328,057	36.0	8,346	0.9	29,756	3.3	910,516
IT	18,160	2.7	218,250	32.4	213,664	31.7	192,038	28.5	222	0.0	30,784	4.6	673,118
CY	408	6.6	2,588	41.7	1,581	25.5	1,147	18.5	1	0.0	475	7.7	6,199
LV	481	8.0	2,054	34.4	1,361	22.8	1,445	24.2	0	0.0	639	10.7	5,980
LT	287	3.6	2,663	33.6	2,300	29.0	2,093	26.4	1	0.0	591	7.4	7,935
LU	615	4.6	4,158	30.9	4,416	32.9	3,648	27.2	48	0.4	550	4.1	13,435
HU	2,647	6.9	13,474	35.2	8,393	21.9	11,341	29.6	81	0.2	2,393	6.2	38,329
MT	93	4.4	759	36.3	600	28.7	390	18.7	15	0.7	232	11.1	2,088
NL	18,406	7.4	68,135	27.3	62,447	25.0	80,860	32.4	1,811	0.7	17,660	7.1	249,319
AT	5,181	4.2	36,022	29.2	33,764	27.4	41,161	33.4	132	0.1	7,079	5.7	123,339
PL	7,442	6.8	38,635	35.5	20,353	18.7	33,133	30.4	66	0.1	9,249	8.5	108,879
PT	3,868	5.9	23,995	36.4	13,662	20.7	19,360	29.4	4	0.0	5,023	7.6	65,912
RO	1,790	5.6	12,454	38.7	5,946	18.5	10,098	31.4	0	0.0	1,906	5.9	32,195
SI	847	6.3	4,636	34.6	2,836	21.1	4,418	32.9	6	0.0	673	5.0	13,416
SK	504	3.4	5,042	33.8	2,669	17.9	5,302	35.5	0	0.0	1,398	9.4	14,915
FI	8,823	10.1	22,728	25.9	28,736	32.7	20,431	23.3	505	0.6	6,568	7.5	87,791
SE	13,675	7.7	52,470	29.6	61,873	34.9	40,388	22.8	13	0.0	8,756	4.9	177,175
UK	41,355	5.2	244,733	30.6	328,334	41.0	160,185	20.0	5,250	0.7	20,913	2.6	800,770
IS	439	7.2	2,432	40.0	2,402	39.5	420	6.9	:	:	388	6.4	6,081
NO	6,658	4.2	32,751	20.9	60,190	38.4	23,322	14.9	256	0.2	33,737	21.5	156,914

Source : Eurostat, *Économie et finances, Statistiques des administrations publiques.*

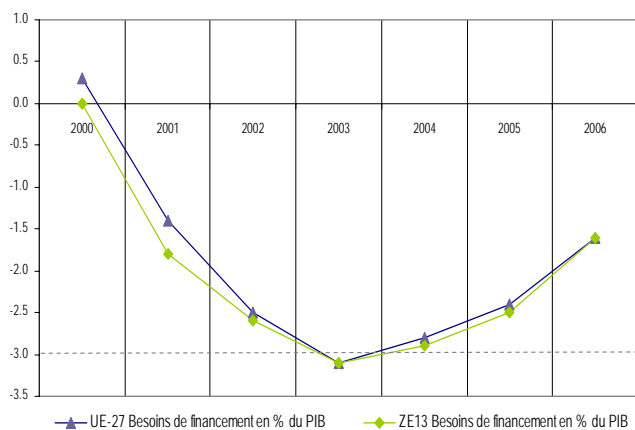
Déficit et épargne nette des administrations publiques

Le besoin de financement des administrations publiques au sein de l'UE représentait 1,6 % du PIB en 2006, le taux le plus bas depuis 2001

Comme cela a été indiqué plus haut, la différence entre les dépenses et les recettes des administrations publiques se traduit par un excédent ou un déficit qui, dans la méthodologie du SEC 95, est appelé «capacité/besoin de financement des administrations publiques» (code B.9 du SEC 95). Il s'agit d'un indicateur important des finances publiques, puisqu'il indique le montant des ressources disponibles destinées au financement des administrations publiques ou le montant qui doit être emprunté. Les États membres l'utilisent, par exemple, pour communiquer la valeur du déficit ou de l'excédent public dans le cadre de la procédure dite «de déficit excessif» (PDE), ce qui permet un traitement comptable différent des accords de swaps et des contrats de garantie de taux. Pour les besoins de la notification PDE, les capacités/besoins de financement incluent les flux d'intérêts résultant d'accords de swaps et de contrats de garantie de taux. Toutefois, pour la majorité des pays, cette différence méthodologique n'a que peu ou pas d'impact sur les données.

Le graphique 6 montre que les besoins de financement de l'UE-27 et de la zone euro ont baissé en 2006, passant à 1,6 % du PIB contre 3,1 % en 2003. Les données par pays du tableau 4 indiquent clairement que la variation est considérable. En effet, dix des 27 États membres de l'UE-27 et 6 des 13 États membres de la zone euro ont affiché des capacités de financement plutôt que des besoins de financement. C'est le nombre le plus important de pays à avoir notifié de telles capacités depuis 2001.

Graphique 6 : Besoins/capacités de financement des administrations publiques en pourcentage du PIB, de 2000 à 2006



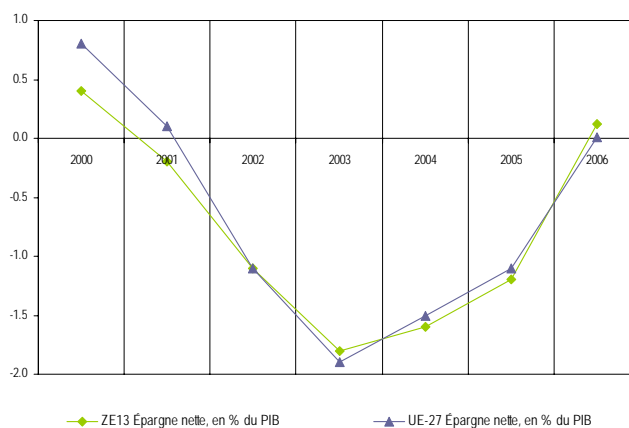
Source : Eurostat, *Économie et finances, Statistiques des administrations publiques*.

Le rapport entre l'épargne nette des administrations publiques de l'UE et le PIB est positif pour la première fois depuis 2001

Le graphique 7 fait apparaître le concept d'«épargne nette» (catégorie B.8n du SEC 95). Celle-ci est définie comme le solde (positif ou négatif) des opérations courantes qui fait le lien avec les comptes d'accumulation. Dans la séquence des comptes du SEC 95, il s'agit du solde des opérations courantes avant prise en compte des opérations en capital (transferts en capital et acquisitions nettes d'actifs non financiers). Lorsqu'elle est positive, l'épargne nette représente la part du revenu disponible qui n'est pas dépensée pour la consommation des biens et des services, par conséquent, elle doit servir à l'acquisition d'actifs non financiers ou financiers de quelque nature que ce soit, y compris les espèces, ou au remboursement de passifs. Lorsqu'elle est négative, l'épargne nette indique le montant des dépenses de consommation finale qui dépasse le revenu disponible: cet écart doit être financé soit par la vente d'actifs soit en contractant de nouvelles dettes (SCN93 paragraphe 10.30).

Le tableau 4 montre pour chaque État membre l'épargne nette et les capacités/besoins de financement. Depuis 2003, l'épargne nette négative (également appelée «désépargne») tend à diminuer et elle est passée à zéro pour cent du PIB en 2006 contre -1,1 % en 2005 au sein de l'UE-27. Pour la zone euro, l'amélioration semble être encore plus significative (l'épargne nette est passée de -1,2 % en 2005 à 0,1 % en 2006).

Graphique 7 : Épargne nette des administrations publiques en pourcentage du PIB, de 2000 à 2006



Source : Eurostat, *Économie et finances, Statistiques des administrations publiques*

Rapport entre épargne et capacités/besoins de financement

Les capacités/besoins de financement (B.9) traduisent les variations de la valeur nette (la valeur totale des actifs moins la valeur totale des passifs) imputables à l'épargne, aux transferts en capital et à l'acquisition moins les cessions d'actifs non financiers nettes de la consommation de capital fixe. Il est défini selon l'équation suivante:

Capacités/besoins de financement (B.9) =

- + Épargne nette (B.8n)
- + Transferts en capital (D.9), perçus
- Transferts en capital (D.9), versés
- Formation brute de capital (P.5)
- + Consommation de capital fixe (K.1)
- Acquisition moins cessions d'actifs non financiers non produits (K.2)

Le tableau 5 illustre cette relation pour les États membres de l'UE plus l'Islande et la Norvège.

Tableau 5: Transition entre l'épargne nette des administrations publiques et les capacités/besoins de financement net en pourcentage du PIB en 2006

	Épargne nette (B8n)	Transferts en capital perçus (D9)	Transferts en capital versés (D9)	Formation brute de capital (P5)	Formation brute de capital fixe (P51)	Consommation de capital fixe (K1)	Acquisitions (K2)	Capacités de financement (+) / Besoins de
UE-27*	0.0	0.5	1.4	2.5	2.5	1.8	0.0	-1.6
UE-25*	0.0	0.5	1.4	2.5	2.5	1.8	0.0	-1.7
ZE13*	0.1	0.5	1.6	2.5	2.5	1.7	0.0	-1.6
ZE12*	0.1	0.5	1.6	2.5	2.5	1.7	0.0	-1.6
BE	0.4	0.7	1.0	1.7	1.7	1.6	-0.1	0.2
BG	6.1	-0.3	0.4	4.0	4.0	1.4	-0.4	3.2
CZ	-1.0	0.6	1.8	5.0	5.0	4.3	0.0	-2.9
DK	4.4	0.7	0.4	1.9	1.9	1.8	-0.1	4.7
DE	-0.9	0.4	1.3	1.4	1.4	1.6	-0.1	-1.6
EE	5.9	0.8	0.4	4.6	4.5	1.4	-0.6	3.6
IE	5.7	1.2	1.1	3.7	3.7	0.9	0.0	2.9
EL	:	2.8	1.2	3.1	3.1	:	0.1	-2.8
ES	4.6	0.6	1.4	3.8	3.8	1.7	0.0	1.8
FR	-1.4	0.5	0.7	3.4	3.4	2.5	0.1	-2.6
IT	-0.5	0.3	3.7	2.3	2.3	1.8	0.0	-4.5
CY	1.8	0.1	0.8	3.0	3.0	0.7	0.0	-1.2
LV	2.8	1.1	2.4	4.7	4.3	2.9	0.0	-0.3
LT	1.6	1.0	0.5	4.2	4.2	1.3	-0.2	-0.6
LU	4.6	0.2	1.4	4.0	4.0	1.7	0.4	0.7
HU	-7.1	0.9	1.9	4.4	4.4	3.1	-0.1	-9.3
MT	-3.4	3.3	0.7	4.4	4.3	2.2	-0.5	-2.5
NL	1.0	0.4	0.5	3.3	3.3	2.5	-0.4	0.5
AT	0.6	0.2	2.7	1.0	1.1	1.2	-0.1	-1.5
PL	-1.3	0.3	0.8	3.9	3.9	2.0	:	-3.8
PT	-3.5	1.1	1.0	2.3	2.3	1.8	0.0	-3.9
RO	1.9	0.1	1.1	5.0	4.9	2.3	:	-1.9
SI	1.3	0.2	0.8	3.7	3.7	1.6	-0.2	-1.2
SK	-3.5	0.0	1.1	2.0	2.2	2.7	-0.1	-3.7
FI	3.8	0.4	0.3	2.4	2.4	2.1	-0.2	3.7
SE	3.4	0.1	0.4	3.1	3.1	2.3	-0.1	2.3
UK	-1.1	0.4	1.1	1.9	1.9	1.0	-0.1	-2.7
IS	7.2	0.1	0.7	3.1	3.1	1.8	:	5.2
NO	18.9	0.1	0.2	2.7	2.7	1.7	-0.1	18.0

Source : Eurostat, *Économie et finances, Statistiques des administrations publiques*.

* PL et RO sont exclues des agrégats UE/ZE pour K2. Valeurs estimées de EL B8N et K1 utilisées pour les besoins des calculs des agrégats ZE/UE.

En 2006, dans la plupart des États membres, les transferts en capital que les administrations publiques ont dû verser aux autres secteurs de l'économie (ménages, personnes morales) étaient supérieurs aux transferts en capital perçus et ont réduit les capacités de financement ou augmenté les besoins de financement. Les transferts en capital net (transferts perçus moins les transferts versés) ont été positifs uniquement au Danemark, en Estonie, en Irlande, en Grèce, en Lituanie, à Malte, au Portugal et en Finlande.

Les opérations d'acquisitions et de cessions d'actifs non financiers nettes de la consommation de capital fixe ont également eu un impact plus important sur la transition d'une épargne nette vers des capacités/besoins de financement (en Estonie, en Irlande, en Lituanie et au Luxembourg, l'impact a dépassé les 2,5 % du PIB). En 2006, les seuls États membres qui ont enregistré une consommation de capital fixe supérieure aux opérations d'acquisitions et de cessions d'actifs non financiers sont l'Allemagne, l'Autriche et la Slovaquie.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Cette section donne des explications générales sur les dépenses et les recettes des administrations publiques. Des informations et des données plus complètes peuvent être obtenues sur la page d'accueil d'Eurostat, dans la partie consacrée aux statistiques des finances publiques.

RECETTES ET DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, TRANSMISSION DES DONNÉES

Les recettes et dépenses des administrations publiques sont des concepts utilisés pour analyser la politique budgétaire. Ils sont souvent utilisés dans des comparaisons internationales. Le manuel SEC 95 initial ne donnait pas de définition des recettes et dépenses des administrations publiques. Toutefois, un règlement de la Commission³ a élargi le SEC 95 à ces concepts, afin de s'assurer qu'une définition commune soit utilisée au sein de l'UE. Ce règlement définit les recettes et dépenses par référence aux catégories du SEC 95 et, par conséquent, est conforme aux principes énoncés dans le SEC 95 en ce qui concerne la définition des administrations publiques, ainsi que les principes d'évaluation et les moments d'enregistrement des opérations.

DETTE DE MAASTRICHT ET DÉFICIT

L'application du protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs est rendue effective par le règlement (CE) n° 3605/93 du Conseil, tel qu'il a été modifié par le règlement (CE) n° 475/2000 du Conseil et par le règlement (CE) n° 351/2002 de la Commission. Le protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs en annexe du Traité définit deux critères et valeurs de référence à respecter. La valeur de référence est fixée à 3 % du produit intérieur brut (PIB) pour le déficit public et à 60 % du PIB pour la dette publique.

RECETTES, DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET RAPPORT AVEC LE DÉFICIT/EXCÉDENT

Les dépenses et recettes des administrations publiques sont des concepts utilisés pour analyser la politique budgétaire. Les recettes et dépenses totales sont définies de sorte que le déficit des administrations publiques selon le SEC 95 (SEC 95 B.9, capacités (+)/besoins de financement (-)) est égal à la différence qui existe entre elles. Il convient de noter qu'un déficit s'exprime par un nombre négatif et un excédent par un nombre positif.

SEC 95

Les données budgétaires sont calculées conformément aux règles de comptabilité nationale, selon les dispositions du système européen des comptes (SEC 1995) adopté sous la forme du règlement (CE) n°2223/96 du Parlement et du Conseil du 25 juin 1996. Le texte intégral du SEC 95 est disponible sur le site Internet d'Eurostat. Le calcul des données relatives aux recettes et dépenses des administrations publiques est conforme aux règles du SEC 95 – notamment en ce qui concerne la classification par secteur des unités institutionnelles, les règles de consolidation, la classification des opérations financières ainsi que des actifs et passifs financiers et le moment d'enregistrement – mais il n'est pas conforme aux règles d'évaluation.

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Aux termes du SEC 95, point 2.68., «le secteur des administrations publiques (S.13) comprend toutes les unités institutionnelles qui sont des autres producteurs non marchands (unités institutionnelles dont les ventes ne couvrent pas plus de 50 % des coûts de production, voir point 3.26. du SEC 95) dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et dont la majeure partie des ressources provient de contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de redistribution du revenu et de la richesse nationale».

Les administrations publiques sont divisées en quatre sous-secteurs : administration centrale (S.1311), administrations locales (S.1313), administrations de sécurité sociale (S.1314) et, le cas échéant, administrations d'États fédérés (S.1312).

Définitions

P.2, consommation intermédiaire: achat de biens et services par les administrations publiques;

D.1, rémunération des salariés: salaires et traitements des salariés des administrations publiques plus coûts salariaux indirects comme les cotisations sociales;

D.41, intérêts: (consolidé, ce qui exclut les flux au sein du secteur des administrations publiques) exclut les flux de paiements d'intérêts résultant de contrats de swaps et de contrats de garantie de taux étant donné qu'ils sont traités comme des opérations financières dans le SEC 95;

D.62, prestations sociales: englobent les prestations sociales et les pensions et autres prestations de retraite versées en espèces;

D.6311, D.6312, D.6313, les transferts sociaux en nature correspondent aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis aux ménages par l'intermédiaire de producteurs marchands;

P.51, la formation brute de capital fixe est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisés pendant une période donnée plus certaines augmentations de la valeur des actifs non produits réalisés par l'activité productive du producteur ou des unités institutionnelles. Les actifs fixes sont corporels ou incorporels issus de processus de

productions et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an;

P.11, P.12, P.131, production marchande, production pour usage final propre et paiements au titre de l'autre production non marchande. Elle comprend la production marchande (P.11), la production pour usage final propre (P.12) et les paiements au titre de l'autre production non marchande (P.131);

D.2, les impôts sur la production et importations sont des versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne sur la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ils sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation;

D.5, les impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. comprennent tous les versements obligatoires, sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés périodiquement par les administrations publiques et par le reste du monde sur le revenu et le patrimoine des unités institutionnelles, ainsi que certains impôts périodiques qui ne sont basés ni sur le revenu, ni sur le patrimoine;

D.61, les cotisations sociales effectives comprennent les «cotisations sociales effectives à la charge des employeurs» (D.611), les «cotisations sociales à la charge des salariés» (D.612) et les «cotisations sociales des travailleurs indépendants et des personnes sans emploi» (D.613);

D.91, les impôts en capital sont des impôts qui frappent de façon irrégulière et peu fréquente la valeur des actifs ou valeur nette détenus par les unités institutionnelles ou la valeur des actifs transférés entre unités institutionnelles à la suite d'héritages, donations entre vifs ou autres transferts;

D.9, les transferts en capital se différencient des transferts courants par le fait qu'ils impliquent l'acquisition ou la cession d'un ou de plusieurs actifs par au moins une des parties à l'opération. Que le transfert en capital ait lieu en espèces ou en nature, il doit déboucher sur une variation correspondante des actifs financiers ou non financiers présentés dans les comptes de patrimoine de l'une ou des deux parties à l'opération;

P.5, la formation brute de capital comprend: (a) la formation brute de capital fixe (P.51); (b) la variation des stocks (P.52); (c) les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur (P.53);

K.1, la consommation de capital représente la dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible, y compris une provision pour pertes d'actifs fixes imputables à des dommages accidentels assurables;

K.2 acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits: comprennent, d'une part, les terrains et les autres actifs corporels non produits pouvant être utilisés pour la production de biens et de services et, d'autre part, les actifs incorporels non produits.

CONSOLIDATION

Les données sur les recettes et les dépenses issues des statistiques des administrations publiques et de chacun de leurs sous-secteurs doivent être transmises sous forme consolidée (les chiffres non consolidés de l'administration publique sont présentés dans un rapport séparé). La consolidation est la présentation des statistiques pour un ensemble d'unités institutionnelles, telles que les secteurs ou sous-secteurs institutionnels, comme s'il s'agissait d'une seule et unique unité institutionnelle. La consolidation implique un type particulier de compensation des flux et des stocks: l'élimination de ces opérations ou des relations débiteur/créancier qui ont lieu entre deux agents appartenant au même groupe. Le SEC 95 recommande de compiler les comptes financiers selon les deux approches, consolidée et non consolidée. Pour l'analyse macro-financière, l'accent est mis sur les données consolidées.

ABRÉVIATIONS

Zone euro 13 : BE (Belgique), DE (Allemagne), IE (Irlande), EL (Grèce), ES (Espagne), FR (France), IT (Italie), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), PT (Portugal), SI (Slovénie) et FI (Finlande).

UE ou UE-27 (Union européenne des 27 États membres) : pays de la zone euro plus BG (Bulgarie), CZ (République tchèque), DK (Danemark), EE (Estonie), CY (Chypre), LV (Lettonie), LT (Lituanie), HU (Hongrie), MT (Malte), PL (Pologne), RO (Roumanie), SK (Slovaquie), SE (Suède) et UK (Royaume-Uni).

PUBLICATIONS PRÉCÉDENTES

- Statistiques en bref 19/2006, Économie et finances, Dépenses et recettes des administrations publiques : données 2005, KS-NJ-06-019-EN-N;
- Statistiques en bref 24/2005, Économie et finances, Dépenses et recettes des administrations publiques dans l'UE en 2004, KS-NJ-05-024-EN-N;
- Statistiques en bref 41/2004, Économie et finances, Dépenses et recettes des administrations publiques dans l'UE en 2003, KS-NJ-04-041-EN-N.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Les données utilisées dans la présente publication sont des données Eurostat, collectées auprès des États membres. D'autres données peuvent être consultées sur la page d'accueil d'Eurostat, sous le thème «Économie et finances».

3 Règlement (CE) n°1500/2000 de la Commission.

Pour en savoir plus :

Données : [Site web d'Eurostat / Economie et finances / Données](#)

 **Économie et finances**

 **Secteur des Administrations publiques**

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408

Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui :

<http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>

E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu

Ce texte a été écrit en collaboration avec Sverre DOMMERSNES.